



# INVITATION

CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# ATELIER PARTICIPATIF

## Balade - Repérage - Patrimoine - Paysage

SUR INSCRIPTION : 02 54 56 49 90 | [plui@agglopolys.fr](mailto:plui@agglopolys.fr)

**MONTEAUX**  
Mardi 25 avril 2017 • 16h  
Salle associative  
Route de la Michollerie



Informations et dates des ateliers :  
[agglopolys.fr/plui](http://agglopolys.fr/plui)



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

# QU'EST-CE QUE LE PLU HABITAT / DÉPLACEMENTS ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un **document d'urbanisme et de planification** qui permet la mise en cohérence spatiale des politiques publiques territoriales.

Il a plusieurs objectifs :

- **Mettre en œuvre le projet intercommunal**, co-construit entre élus à l'horizon de 10-15 ans.
- **Permettre l'articulation des politiques publiques** d'aménagement, d'habitat, de transports, mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques.
- **Donner des droits à construire** à la parcelle.

Agglopolys souhaite se doter d'un outil qui harmonisera les règles entre les communes, préservera et mettra en valeur les paysages, les terres agricoles, le patrimoine pour continuer à accueillir des activités, des entreprises, de nouveaux habitants !

## DES ATELIERS

### POUR PARTICIPER À LA RÉFLEXION, DONNER SON AVIS, EXPRIMER SES ATTENTES

La concertation accompagne toute la démarche d'élaboration du PLUi. Elle doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

**48 ateliers participatifs sont organisés dans les 48 communes de l'agglomération**, pour alimenter le diagnostic en cours. Un atelier sera organisé dans chaque commune d'Agglopolys afin de **réaliser un repérage paysager et patrimonial**.

Au programme de chaque atelier (durée - 3h30) :

>> **une balade** pour identifier les éléments de patrimoine bâti ou paysager qui font l'identité de la commune

>> **un temps de restitution** en salle

CONTRIBUEZ, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AU PLUI D'AGGLOPOLYS :

- **sur [agglopolys.fr/plui](http://agglopolys.fr/plui)** (formulaire en ligne)
- **dans les mairies**, sur le registre dédié
- **par courrier** à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois